L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 1er AOUT 1894.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,289—Division C.—Attendu que Mary Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Miller décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er août—1 5 10

Succession de Edwin M. Kusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,957—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Pictos, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

The Lumber & Noël Lumber and Manufacturing Co. Limited et al vs Home Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,571—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par H. Benis et A. Habenicht, liquidateurs ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Thomas G. Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 43,156.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mme Fannie J. Conjier et Mme Adélaïde Preston, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 31 août 5

Succession de George Mahner et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,845—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr George Rubner administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil - 27 31 — août 5

Succession de W. E. Hingrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39 913 — Division D.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Pictos, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27—août 1

Henry Hellmers versus Katie Conendiner, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,492.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Hellmers, plaignant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juil—28—août 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,824—Division D.—Rigely P. Randall vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Rigely P. Randall soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire public, de cette ville, commençant le 27 août 1894, à 11 heures A. M., et qu'un inventaire de la propriété rendue par le dit insolvable soit pris par le dit notaire ; et que Jos Garidel et E Blanc soient nommés et dûment assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à dire de prudhomme ; et que Charles Rosen, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable ; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1894.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
27 juil—27—août 14 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,141—Division E—C. V. Kathman vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Christopher V. Kathman soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire public, à son bureau No 25 Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 27 août, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1894.
(Signé) C. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
18 juil—18—août 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,263.—Division D.—Washington J. Tracy vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington J. Tracy qui demeure à Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire public, à son bureau No 25 Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 27 août, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Puig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—7 20 août 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 43,262, Division D.—Washington J. Tracy vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington J. Tracy qui demeure à Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire public, à son bureau No 25 Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 27 août, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1894.
(signé) F. A. MONROE, Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. King, Juge de la Division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. B. RANKIN, Dépu. Greffier.
26 juil—26—août 10 27

MUNN & CO. PATENTS
After Forty years' experience in the preparation of more than 100,000 applications for patents in the United States, the publishers of this Paper continue to act as solicitors for patents, procure patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities the most extensive and complete of any firm in the world. Any person who has invented a new article may ascertain by addressing MUNN & CO. whether it is probable that a patent can be obtained. Address for the Patent Office, MUNN & CO. 361 BROADWAY, NEW YORK.
A Pamphlet containing the Patent Laws of all countries, with full directions how to obtain patents, caveats, trade marks, copyrights, etc., sent free. Scientific American, the largest weekly paper devoted to science, art, mechanics, mining, industry, commerce, finance, agriculture, patents, etc. Terms, $3 a year; $1.50 six months. Specimen copies, 10 cents. Address, MUNN & CO., Publishers, 361 BROADWAY, NEW YORK.
HANDBOOK ABOUT PATENTS, 64 pages, sent free.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre St-Joseph et Delord, (la rue à l'arrière étant Magasine.)

Sun Mutual Insurance Company versus Jules Marchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Delord et St-Joseph, et désigné par la lettre A sur un plan de C. A. DeArmas, le 12 février 1866, déposé en l'étude de O. Drouet notaire en cette ville. Ledit terrain mesure, au pied auxiliaire trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif, du contenu et installations, etc., d'une buvette.

A. Sosola versus G. C. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,932—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu et installations, etc. de la buvette qui contient le dit local, consistant, en comptoir, vitrine, miroir, verreries et plaques, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—25 31—août 6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Albert N. Robelot vs Mme Clara L. Payne

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 20,683—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt au Marché Magazine, entre Marais et Dauphine, 429 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, le 1er Août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 juil—21 28—1er août

Mme Geo. Grima, dûment autorisée et Mlle Marie Durruty vs Mme E. Simon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 20,719—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 7me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions.—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 juil—25—août 1 7

Norbert Ranson vs Dave Ellis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — No 20,885 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, de vant mon entrepôt, No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 9me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—26—août 1 9

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, Lne. No 13,834—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labat, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, rue Carondelet, entre Perdido et Poydras, dans la Première District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La vieille bâtisse avant deux chambres et appartenant à M. Chackene, mesurant 12 pieds de front sur 40 pieds de profondeur, au lot de haricots grimpants, et toutes les barrières entourant le dit carré d'îlet de terre, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Lne.
26 juil—

American Brewing Co. vs Chas Mustache.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans, Lne.—No 20,633—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la grocerie, coin des rues Conti et Nord Derbigny, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 6me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu de la grocerie et de la buvette, situées rue des rues Conti et Nord Derbigny, comprenant épiceries, bouteilles vides, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31—août 6

WARNER'S SAFE KIDNEY & LIVER CURE
(Autrefois vendue du Dr Craig pour les reins)
Préparation régétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et du ventre.
Certificat de 1er ordre à l'appui.
Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver Cure.
Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H. H. WARNER & Co.
Propriétaires,
Rochester, N. Y.
Demandez les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros : A. N. LYONS, 1, L. LYONS.
Rue-les-M.S.-vée

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES
CENTRALEMENT SITUÉES.
Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin,
Nos 196 et 198 Commune et Baronne.

L'emplacement d'un Commerce Lucratif,
No 19 rue Royale.

Les Grands Magasins,
Nos 24 et 26 rue de Chartres.

Le Magasin Central.
No 16 Passage de la Bourse.

Site Supérieur en face de la Poste,
No 15 rue Decatur.

Le Magnifique Magasin,
No 53 rue Decatur, coin Bienville.

Le Magasin Proéminent,
No 59 rue de Chartres, coin Bienville.

L'Entrepôt en Briques,
Nos 157 et 159 rue Bienville.

La Massive Maison de Résidence en Briques,
Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.

L'Agréable Maison de Résidence,
No 12 Place de l'Université.

La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis.
No 159 Avenue Esplanade.

La Jolie Résidence,
No 151 Avenue Esplanade.

La Splendide Maison de Résidence
No 50 Avenue Esplanade.

La Maison de Résidence Centrale,
No 170 rue de la Douane.

La Belle Maison de Résidence,
No 161 rue Bienville.

La Maison de Résidence Confortable,
No 79 rue Conti.

L'Antique Maison de Résidence,
No 281 rue de Chartres.

La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic,
No 286 N. Rempart.

Le Cottage en Bois,
Nos 99 et 101 rue Constantinople.

—ET—

Une Plantation sur le Bayou Tèche
Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,

W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.

BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.

MERCREDI, 8 AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et en exécution de l'ordonnance de vente rendue par procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894, par l'Hon. E. C. Ellis, juge de la section nite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

COMMERCE.

1° **Le coin d'affaires florissant**, comprenant les deux magasins en briques, à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune, coin ouest de la rue Baronne dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure environ 60 pieds sur environ 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout étant loué par bail à ferme expirant le 30 sept. 1894 et 1895 au taux de $2,250 par an. Le tout étant loué rapport net $2,400 par an.

2° **L'emplacement de commerce bien connu, longuement établi et propriété de A. B. Gielgi**, dans les magasins en briques à 3 étages, rue Royale entre Bienville dans le district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Canal et Dauphine. Le terrain est désigné sur un plan de Pilié, dans les archives de H. B. Gensse, ancien notaire en cette ville, comme le terrain No 3, et mesure, au pied auxiliaire 25 pieds de front sur rue Royale, sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Dans la meilleure situation commerciale de la ville. Ledit gel en fait un productif placement d'une haute valeur égale. Bail à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,800 par an.

3° **Le massif magasin en briques à quatre étages** No 24 rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Conti, Royale et Bienville. Le terrain mesure environ 22 pieds 2 pouces de façade rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur, selon un plan de C. A. Pilié, le 22 avril 1865.

4° **Le massif magasin en briques à quatre étages**, No 26 rue de Chartres, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Conti, Royale et Bienville. Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de Louis H. Pilié, déposé en l'étude de Jos. Fabry, notaire public le 26 juin 1894, par l'Hon. E. C. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le terrain est une certaine portion mesurant 65 pieds 10 pouces 5 lignes de front sur la rue St-Pierre sur 65 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles vers la rue St-Claude et 64 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Trémé, le tout d'après un plan L. H. Pilié, en date du 21 juillet 1890, ainsi que copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fabry, notaire, le 7 mai 1890, commandant la mainlevée de la hypothèque légale de la femme assujettissant à la grande fabrique de cigares de M. M. Wallis. Un placement certain d'être remunérateur.

11° **La résidence en briques désirable, centrale**, à trois étages et attic No 12 Place de l'Université, anciennement Dryades, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par la Place de l'Université, les rues Hemparts, Canal et Commune, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors, deux chambres à coucher, chambre à bain, zinc, etc., aux étages supérieurs, cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Musshausen, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1840, déposé au bureau de L. A. Claire, notaire public, et dans le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne, et 134 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, avec une largeur au fond de 26 pieds 3 pouces 2 lignes, ainsi que le droit de la Place au fond, en commun avec celui et et autres lots qui les touchent, et ouvrant sur la rue des Hemparts.

Près de la rue de Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la fait rechercher par une bonne classe de locataires, ce qui en fait une venable pour une résidence privée ou professionnelle. Cela paiera comme placement. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° **La belle résidence, cottage élevé en bois**, sur fondation en briques, No 159 avenue de l'Esplanade dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Rampart et St-Claude. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec toit mansarde, élevé en briques, retiré du trottoir, entouré d'un gril agre riche en fer, accessible par un grand perron, et contient un grand vestibule, de dans un large corridor au centre, ayant sur un côté des salons doubles avec arches, bibliothèque, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, grands appartements à coucher, chambre à bain et autres conforts.

Chaque lot est à espace pour plusieurs chambres. La fondat on est de 12 pieds de hauteur, et est divisée en une cuisine, cave quatre chambres, terrasse, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant remises pour voitures, stables chambres pour four et cocher, chambres à coucher, etc. Le tout décoré d'une façon exquise et bien fini partout.

Les terrains sont spacieux et embellis, par des promenades, des arbres ombreux, arbustes et fleurs.

Le terrain est décrit comme une certaine portion, désigné par la lettre A sur une enquête faite par C. A. DeArmas, voyer, le 11 octobre 1865. La dite portion de terre commence à une distance de 64 pieds 10 pouces du coin de la rue Kerlerec, et mesure 40 pieds de front sur la rue Rampart sur 90 pieds 3 lignes de profondeur et de façade sur Hesiodes, 90 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 8 pouces de l'autre côté, avec 26 pieds 8 pouces de largeur de fond, et 2 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 6 pouces.

C'est une des plus partialies résidences sur le grand boulevard Esplanade, ayant tout ce qu'il y a de nouveau pour un foyer de famille moderne et confortable complète. A une petite distance de marche du centre des affaires et quelques minutes de plus pour les lignes de chemins de fer électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront remises par le soussigné à ceux qui le demanderont, ou en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° **La magnifique résidence en briques à deux étages**, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Rampart et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, cambre d'attente, et une chambre à coucher et cuisine au premier étage, corridor, et chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant six chambres.

De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie clôture. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B, sur l'enquête mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, laquelle dite portion de terre commence à une distance de 128 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue des Hemparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite enquête 32 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Hemparts de 185 pieds 4 pouces, et une profondeur au fondeur sur l'autre ligne de côté de 180 pieds 2 lignes, et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces de 1 ligne, et une profondeur de 12 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue ; rapport net $1,200 par an, expirant le 30 sept. 1894 au taux de $7960 par an.

14° **L'élégante et confortable Résidence** avec toutes les améliorations modernes, Attic, No 50 Avenue de l'Esplanade, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galeries en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine à deux chambres au premier étage ; corridors, dit chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs ; cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le terrain est composé de deux lots, dont numéro 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre numéro 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 112 pieds plus ou moins et adjacent au dit décrit en premier lieu, faisant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, ayant l'accroissement de plusieurs lignes de deux urbs au, et bien situé pour résidence tranquille et respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° **La résidence centrale en briques à deux étages et attic, No 170 Rue de la Douane**, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors et 8 chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure environ 26 pieds 2 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'élargit en arrière jusqu'à une ligne de fond de 8 pieds de large, s'ouvrant sur la Ruelle Commune commune avec celle et la propriété adjacente. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

16° **La belle résidence en briques à deux étages**, avec mansarde, No 161 rue Bienville, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Rampart et Bourgogne. Ayant corridor, salons, salle à manger et autres chambres au premier étage, corridors et chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs, allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné sur le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant Mde de Armas, notaire, le 7 mai 1860, lequel lot, d'après ledit plan, mesure 32 pieds 4 pouces de front sur la rue Bienville sur 112 pieds 1 pouce de profondeur sur la rue vers la rue Rampart et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne et 32 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fond.

Des affaires et en face de Y. M. C. I. Club. Un placement très rémunératif, en demandant pour des locataires avec le confort pour eux-mêmes et intérêt à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pendant la durée du prêt, sous crédit et le transfert de la police au porteur des dites billets. L'acte de vente contiendra les clauses et conditions ordinaires et contiendra en outre des clauses et conditions ordinaires d'usage en cas de procès pour forcer la collection des dite billets et vendre sans estimation et sans citation préalable. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son adjudication pour de prendre la propriété, sujet à un bail à cinquante dollars par mois, expirant le 30 septembre 1894, et sera dévolu au loyer à partir du date de l'acte de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, parde vant Antoine Dorlonnet, notaire, barreau, 16 rue Orléans.

30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31—août 7

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Tachire.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre connu comme Mme Delogny et quelquefois comme comme plantation ancienne de Cabahanocy situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, paroisse St-Jacques, Etat de la Louisiane, ayant à peu près 26 arpents de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 75 à 80 arpents, s'étendant à et borne par les doubles concessions de la dite plantation, bornée en haut par les terres appartenant à feu Valérien Choppin et maintenant à sa veuve, et au bas par les terres appartenant alors, aussi audit Choppin, s'étendant jusqu'aux arpents de terre et alors par autres terres anciennement, formant les doubles concessions de Millet. Les lignes latérales de chaque et demi degrés, plus ou moins, et ayant à peu près 1,750 arpents superficie de bonne terre à sucre. Il y a à peu près 115 arpents de plant de canne, 105 arpents de souches de première année, 75 arpents de seconde année, 65 arpents de maïs et 35 arpents en fèves d'angrais.

Tous les travaux de culture récoltés sont terminés (laid by) et en bonne condition. Sur la plantation il y a 29 mulets, 12 charrettes, outils aratoires et environ 125 cordes de bois, le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite succession. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec billets payables à l'ordre du vendeur et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. L'acte de vente doit contenir les clauses de 5 pour cent d'hypothèque, en cas de procès pour en forcer la collection des dite billets, le porte de non aliénation.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dite billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Howe T. Gurley, notaire.

1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 676
Rue Magazine,

Entre Première et Philip.

MARDI, 7 AOUT.

Succession
—DE—
VICTOR PETIT.

No 36,061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune, nouveau numéro 723—MARDI, 7 août 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 27 juin 1894, dans l'affaire ci-dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 123 borné par les rues Magazine, Constance, Philip et Première. Laquelle portion de terre mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces et est composée de la moitié la plus près de la rue Première des trois lots désignés sur un plan de F. J. Masse, en date du 27 février 1837, annexé à un acte de W. T. Levis, ancien notaire daté du 24 février 1838.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et dépendances de la No 676 rue Magazine. Etant la même propriété acquise par Victor Petit de Mme L. Navra et épouse par acte de J. N. Wilson, notaire, daté du 6 mars 1890. Les améliorations consistent d'une très belle résidence, retirée de la rue avec une belle barrière ornementale en fer et un jardin au rez-de-chaussée galerie, corridor, grands salons à arche et grande salle à manger et les pièces supérieures corridor et chambre à coucher chambre à coucher, galerie de face. Une belle cuisine à deux étage attenant à la maison principale, hangar, cour dallée, citerne, remise, étable, cuve, etc., etc.

Conditions—La moitié en un plus comptant, le reste en deux ans de crédit par acte de crédit, au gré de l'acquéreur avec billets garantis par hypothèques, lien et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pendant la durée du prêt, sous crédit et le transfert de la police au porteur des dites billets. L'acte de vente contiendra les clauses et conditions ordinaires et contiendra en outre des clauses et conditions ordinaires d'usage en cas de procès pour forcer la collection des dite bil ets et vendre sans estimation et sans citation préalable.